

Conseil du Centre

88^e session, octobre 2024

CC 88/4/2

POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Plan de l'audit pour 2024



SUPREME AUDIT INSTITUTION OF INDIA
लोकहितार्थ सत्यनिष्ठा
Dedicated to Truth in Public Interest

Plan d'audit annuel pour l'audit externe du
Centre international de formation de l'OIT
pour l'année se terminant le 31 décembre 2024

Introduction

1. Le contrôleur et auditeur général de l'Inde (CAG) a été nommé auditeur externe du Centre international de formation de l'OIT («le Centre») pour la période 2024-2027. Le plan d'audit présenté ici est le résultat d'un plan d'audit stratégique fondé sur l'évaluation des risques qui couvre la période de 2024 à 2027 et vise à renforcer l'efficacité de l'audit et à maximiser l'assurance donnée aux parties prenantes.

Mandat d'audit

2. L'audit externe tire son mandat de l'article 24 du Règlement financier du Centre, qui stipule que l'auditeur externe de l'OIT est également celui du Centre.
3. Le mandat de l'auditeur externe est défini au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Il est prévu, entre autres, que l'auditeur externe doit présenter au Conseil un rapport sur l'audit des états financiers du Centre et sur d'autres questions qui doivent être portées à l'attention du Conseil.
4. En outre, l'article 25 prévoit que :
 - a. l'audit des comptes est effectué selon les normes usuelles généralement acceptées en la matière et sous réserve de toutes directives spéciales du Conseil;
 - b. l'auditeur externe a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion du Centre;
 - c. l'auditeur externe est complètement indépendant et seul responsable de la conduite du travail de vérification.

Approche et méthodologie de l'audit

5. L'audit financier et de conformité du Centre sera réalisé selon une approche basée sur le risque, dans laquelle les domaines identifiés comme présentant un risque plus élevé d'inexactitudes significatives feront l'objet de procédures d'audit renforcées. Des techniques d'échantillonnage seront utilisées pour effectuer des tests de corroboration sur les transactions et les soldes financiers, afin de garantir la validité statistique. Les contrôles internes seront examinés et testés afin d'évaluer leur efficacité en matière de prévention et de détection de fraude ou d'erreurs. Les procédures d'audit comprendront des examens analytiques des états financiers afin d'identifier les divergences et les tendances, ainsi qu'une

vérification physique des actifs importants. Un engagement avec les principales parties prenantes, telles que le département d'audit interne et le personnel des finances, sera également entrepris afin de garantir une compréhension globale des opérations financières du Centre.

6. La nature et l'étendue de tout travail effectué par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'OIT (IAO) et par tout organe d'examen externe seront prises en compte lors de l'établissement de la portée et des objectifs de notre plan d'audit.
7. L'audit comprendra un examen de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'audit de l'année précédente.
8. À l'issue de l'audit, les résultats comprendront un rapport d'audit exprimant une opinion sur les états financiers du Centre, ainsi qu'une lettre à la Direction contenant d'éventuelles recommandations d'amélioration.
9. Nous appliquerons une approche d'audit fondée sur le risque, conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Cette approche comprend les phases suivantes :

Évaluation des risques

10. Inexactitudes significatives : Évaluer les risques d'inexactitudes significatives au niveau des états financiers et des hypothèses, sur la base d'une compréhension globale du Centre et de son environnement de contrôle interne.
11. Maturité du risque : Évaluer la maturité du Centre en matière de risques, y compris le cadre de gestion des risques du Conseil et la mesure dans laquelle les risques sont identifiés, évalués, gérés et contrôlés.

Planification de l'audit

12. Hiérarchisation des domaines : Identifier et classer par ordre de priorité les domaines nécessitant une assurance objective, tels que les principaux risques, les processus de gestion des risques et le respect des politiques internes.
13. Assurance des parties prenantes : Traiter les domaines que les parties prenantes ont identifiés comme nécessitant une attention accrue en matière d'audit.

Exécution et communication

14. Avant le début de l'audit sur le terrain, une réunion d'entrée avec la Direction est organisée afin d'expliquer et de convenir des objectifs, de la portée et des domaines de l'audit.
15. Travail d'audit sur le terrain : effectuer des tests d'audit sur la base des risques identifiés, couvrant l'évaluation de la conformité, de l'efficacité et du contrôle.
16. Discussions avec les parties prenantes : présenter les résultats de l'audit à la Direction du Centre, garantir un accord mutuel sur les recommandations et faciliter la résolution des lacunes.

Intégration avec le contrôle interne

17. L'audit coordonnera ses efforts avec ceux de l'IAO afin de garantir un plan d'audit complet et rentable.

Sources de financement et budgétisation

18. Les états financiers du Centre ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2024. L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont établis tous les ans. La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro.
19. Les revenus du Centre se composent principalement de contributions volontaires et de produits provenant des activités de formation et autres, de services multimédias, etc. Le projet de budget 2024-25 est de 29.470 millions d'euros pour les activités de formation et autres activités, tandis que les services multimédias (1.630 millions d'euros) et les autres produits (2.789 millions d'euros) sont négligeables.
20. En ce qui concerne les contributions volontaires, le gouvernement italien est le plus gros contributeur (15.7 millions d'euros), suivi par l'OIT (10.086 millions d'euros), le gouvernement portugais (500 000 euros) et la Ville de Turin (360 000 euros).

Période d'audit et portée

| | Nature principale de l'audit | Portée de l'audit (durée à couvrir) |
|---|------------------------------|--|
| 1 | Audit financier | Un an (dernier exercice financier) |
| 2 | Audit de conformité | <p>Audit de conformité : Un exercice complet et la période restante jusqu'à la date de début de l'audit.</p> <p>L'audit peut remonter dans le temps pour suivre la trace complète d'une transaction en cours (dans la période couverte par la portée) au cours de l'année (des années) précédente(s).</p> <p>Les auditeurs peuvent utiliser les données des années précédentes pour analyser les tendances.</p> |

Audits à réaliser au cours du cycle d'audit 2024-25

| S/N | Sujet | Lieu |
|-----|---|---|
| 1 | Audit financier du Centre | A distance et sur place à Turin, Italie |
| 2 | Audit de conformité, avec un accent particulier sur l'audit de la gestion des marchés publics et des contrats | |

Les dates des audits susmentionnés seront fixées en accord avec la Direction du Centre.

Le calendrier suivant est proposé à titre indicatif :

- (i) Audit intérimaire - **Deux semaines** - du 18 au 29 novembre 2024 (audit à distance depuis l'Inde)
- (ii) Audit financier et de conformité - **Trois semaines** - du 10 au 28 février 2025 (sur place à Turin, Italie).

Objectifs de l'audit

- (i) fournir une opinion indépendante déterminant:
 - si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);

- si les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables énoncées;
 - si les méthodes comptables ont été appliquées sur une base conforme à celle de l'exercice précédent; et
 - si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérantes du Centre.
- (ii) formuler des observations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, plus généralement, de l'administration et de la gestion du Centre (chapitre IX du Règlement financier).

Domaines d'intervention liés à l'audit financier et de conformité du Centre

Audit financier

- Respect des normes IPSAS, de la politique comptable, des règles financières, de la politique d'investissement, etc.
- Adéquation du cadre existant de gestion de la trésorerie, y compris le système de suivi et de prévision du solde de trésorerie.
- Périodicité et considérations raisonnables pour l'enregistrement des montants sous la bonne rubrique.
- Comptabilité et vérification des actifs, y compris les achats, les amortissements et les cessions.
- Questions relatives au Fonds de roulement.
- Comptabilisation des produits et questions connexes.

Audit de conformité, avec un accent particulier sur l'audit de la gestion des marchés publics et des contrats :

Les fonctions de gestion des achats et des contrats du Centre jouent un rôle crucial en garantissant l'allocation optimale des moyens, le respect des Règles financières et l'optimisation des ressources. Le cadre de la passation des marchés est régi par les Règles de gestion financière, en particulier Article 10.10, qui énonce les principes de la

passation des marchés en mettant l'accent sur le meilleur rapport qualité-prix, l'économie, l'efficacité, la concurrence, la transparence et la responsabilité. Les règles définissent également les conditions d'attribution des marchés, ainsi que les exceptions qui permettent de renoncer à la concurrence formelle lorsque cela est dans l'intérêt du Centre.

Objectifs clés de l'audit

- Évaluer le respect des Règles de gestion financière et des lignes directrices en matière de passation de marchés
- Évaluer l'efficacité et l'efficience des processus de passation de marchés
- Évaluer le rôle des structures de gouvernance dans la gestion des contrats
- Évaluer la gestion des risques et les contrôles internes

Domaines d'intervention de l'audit

- Planification des achats et respect de l'autorité de passation des marchés
- Expansion de la base de fournisseurs et concurrence
- Concurrence loyale et ouverte, offrant des chances égales aux fournisseurs qualifiés
- Gestion des risques pour les contrats de grande valeur
- Contrôle interne et documentation
- Dépenses liées aux collaborateurs externes et aux événements

Seuil de signification de l'audit

Notre audit nous impose de déterminer un seuil de signification spécifique pour chaque engagement. Ce montant sera également utilisé pour évaluer l'importance des anomalies non corrigées (ajustements et reclassifications passés) notés au cours de l'audit. Le seuil de signification de l'audit sera déterminé au cours de l'audit intermédiaire, ce qui permettra de planifier la nature et l'étendue des contrôles effectués par l'audit.

Plans d'audit

Un plan de travail et des programmes d'audit détaillés, comprenant les procédures de vérification et les objectifs spécifiques de l'audit, seront élaborés pour chaque secteur d'audit identifié.

Résultats de l'audit

1. Rapports au Conseil

- a) Rapport de l'auditeur indépendant : exprime l'opinion d'audit sur les états financiers.
- b) Rapport détaillé : fournit des observations détaillées sur les procédures financières, les contrôles internes et les pratiques de gestion.

2. Rapports à la Direction :

- a) Lettres de recommandations : formulent des recommandations pour améliorer les systèmes de contrôle interne.

Étapes de l'audit

| Activité | Dates provisoires |
|--|---------------------------|
| Présentation du plan d'audit | Octobre 2024 |
| Audit intérimaire (audit à distance) | Du 18 au 29 novembre 2024 |
| Audit de fin d'exercice | Du 10 au 28 février 2025 |
| Publication du projet de rapport détaillé | 20 mars 2025 |
| Réponse du Centre au projet de rapport détaillé | 25 mars 2025 |
| Avis d'audit signé et rapport détaillé final | 1 avril 2025 |
| Présentation des résultats de l'audit au Conseil | Fin mai 2025 |

Gestion de l'audit et assurance qualité

- 3. Pour garantir la qualité et l'impact du processus d'audit, un mécanisme d'examen interne sera mis en place pour évaluer le caractère pratique et la valeur ajoutée de toutes les recommandations proposées, tout en respectant les normes d'audit internationales. Ce cadre d'assurance qualité sera aligné sur les normes internationales d'audit (ISA) et les normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) afin de garantir la cohérence, la fiabilité et le respect des pratiques d'excellence.
- 4. Les recommandations, qui visent à améliorer la gouvernance et à renforcer les contrôles internes, feront l'objet d'un examen approfondi lors de la conférence de

sortie, ce qui favorisera un accord mutuel et un alignement sur les objectifs du Centre.

5. Le processus d'établissement des rapports incarnera le principe "sans surprise", avec un cadre élaboré qui permet à la direction de répondre aux conclusions de l'audit à chaque étape du processus, facilitant ainsi un dialogue ouvert et garantissant que toutes les préoccupations sont prises en compte en temps utile.